

Question orale
au Conseil Municipal
du samedi 25 février 1995

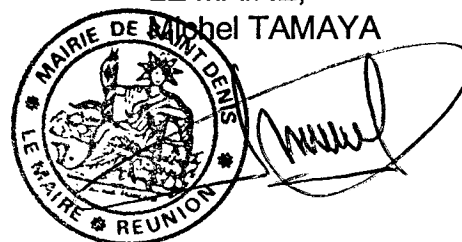
FETE DES MERES (28 MAI 1995)

Depuis 1992, nous offrons aux mères de familles de conditions les plus modestes un présent.

Compte tenu de la période où se déroule cette manifestation, et sous réserve que le coût, le nombre de bénéficiaires et la valeur du présent soient identiques à ceux observés en 1994, cette action sera-t-elle reconduite cette année ?

Je souhaiterais que nous nous prononcions sur le principe de cette action.

LE MAIRE,



A la demande de Monsieur le Maire, Madame Edith NALEM donne lecture de la question orale citée ci-dessus, à l'UNANIMITE DES VOTANTS le Conseil Municipal décide de reconduire l'action menée l'année précédente à l'occasion de la Fête des Mères.

